

RÉINSCRIPTIONS 2019-20 : MODE D'EMPLOI

J'inscris mon enfant, je n'oublie pas :

Attestation de quotient familial CAF, numéro d'allocataire CAF, carnet de santé

Prévoyez votre moyen de paiement : chèques, carte bancaire, chèques vacances, espèces, prélèvement automatique (se munir d'un RIB. Coût : 2€ de frais de gestion). Le paiement valide l'inscription. Les encaissements de chèques se feront en septembre et le premier prélèvement sera effectué début octobre. **Faites vérifier et valider vos coordonnées téléphoniques et mail !**

ACCUEIL DE LOISIRS

Pour les mercredis après-midi

--> Pour les enfants déjà inscrits à l'accueil de loisirs des mercredis cette année et à leur fratrie :

Samedi 15 juin
(de 9h à 14h)

NB : il ne sera fait aucune inscription pour les autres activités durant cette journée.

--> Pour tous les adhérents 2018-2019 et leur fratrie :

Samedi 22 juin (de 9h à 14h)

--> Pour les nouveaux adhérents, en fonction des places restantes :

Mercredi 3 juillet (dès 18h)

ACCUEIL DE LOISIRS

Pour les vacances scolaires

--> Pour tous les anciens et nouveaux adhérents :

à partir du 9 septembre
(de 10h à 13h et de 15h à 19h)

Reprise accueil de loisirs le 4 septembre



Horaires d'accueil habituels :

Lundi et vendredi : 14h-20h30

Mardi : 10h-12h ; 16h-20h30

Mercredi et jeudi : 10-12h ; 14h-20h30

Samedi : 9h-12h30

TOUTES ACTIVITÉS

y compris musique ind. & duo

--> Réinscription des adhérents 2018-2019 à la même activité, même créneau horaire :

du 17 au 21 juin

(horaires d'accueil habituels de la MJC)

--> Inscription des adhérents 2018-2019 et membres du même foyer, à une nouvelle activité :

Musique : Lundi 24 juin

(14h à 16h30)

NB : Pour les ateliers musique individuels et duo : le créneau horaire doit être préalablement validé par l'animateur ET la responsable des activités musicales (Myriam)

Autres activités : 24 au 28 juin

(horaires d'accueil habituels)

NB : Toute réinscription à une activité peut être annulée sans frais, par écrit (postal ou mail), jusqu'au 5 septembre 2019. Au-delà, toute inscription sera considérée comme définitive.

N'oubliez pas de prendre connaissance du livret de l'adhérent et du règlement intérieur de la MJC disponibles sur le site !

REPRISE DES ACTIVITÉS
LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019